

Interpellation citoyenne du conseil communal du 27 mars 2014

Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le Secrétaire communal,

Nous sommes des habitants et des commerçants de la Chaussée de Gand.

Si nous voulons aujourd'hui prendre la parole c'est parce que cela fait de longs mois que des travaux s'opèrent sur l'ensemble de la Chaussée. Travaux précédés par de longs mois de travaux à la Place Dr Schweitzer. Travaux qui seraient suivis durant plusieurs mois par ceux opérés à l'Avenue Josse Goffin.

Tous ces travaux ont eu, vous le savez, des conséquences considérables tant sur l'activité économique de ce qui était un pôle commercial essentiel de notre commune, que sur la vie de notre quartier. Aujourd'hui c'est une vraie question de survie dont il s'agit.

Si nous voulons aujourd'hui prendre la parole, c'est aussi pour vous dire que nous sommes fatigués, que nous sommes déçus, que nous croyons vraiment que si, non seulement avant, mais durant les travaux, la population berchemoise avait simplement été écoutée, le profil de notre commune serait beaucoup plus attrayant et convivial.

Nous savons bien sûr que la commune n'était pas maître d'œuvre, que c'est la Région qui a la responsabilité essentielle avec les sous-traitants tels que la STIB, Vivaqua ou SIBELGA.

La commune a pourtant été étroitement concertée selon les dires-mêmes de Mme la Ministre Grouwels au Parlement bruxellois.

Elle a, à l'évidence, un devoir d'information et de concertation avec une population qui, même si elle borde une voirie régionale, est avant tout berchemoise.

A défaut d'avoir été invités, vous connaissez le caractère des Berchemois, nous nous sommes réunis, dans une ambiance qui, je vous l'assure, était très conviviale. Nous avons rédigé une pétition qui a déjà à ce jour récolté près de mille signatures.

Cette pétition reprendre 10 points que nous voulons brièvement présenter aux membres du Conseil communal.

[Lecture de la pétition, voir texte en annexe]

Permettez, M. Le Bourgmestre, que nous vous remettons les premières pétitions signées. Elles reflètent bien sur le malaise des habitants et des commerçants mais surtout notre volonté de redynamiser notre quartier et notre commune avec l'aide de tout le conseil communal.

Nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, pour votre attention.

Nous, riverains de la Chaussée de Gand, proposons :

1. De recréer un vrai centre commercial à Berchem.

Finissons-en avec la politique de Calimero en sollicitant les seules autorités régionales pour redynamiser notre quartier. Depuis des années, on nous parle d'Atrium, organisme qui va redynamiser les commerces. Depuis des années, nous ne voyons rien venir. Faire de la politique, c'est aussi faire des choix. Une des priorités de la commune doit être de refaire de la Chaussée de Gand et de la Place Schweitzer un vrai centre commercial.

2. De remodeler la mobilité voiture-tram à la Place Schweitzer

Tous les riverains s'accordent à dire que la place est, aujourd'hui, dangereuse. Il est encore temps de se rendre compte des erreurs commises mais il est urgent pour la sécurité de chacun de repenser le plan général de circulation de la place.

3. De fonder un projet de prévention et de sécurité assurant un meilleur vivre-ensemble au centre de Berchem.

Police, gardiens de la paix semblent avoir déserté le centre de Berchem. Pourquoi ? La sécurité s'en ressent. Les agressions de commerçants se sont multipliées ces dernières semaines. Il est impératif que la commune prenne conscience de l'urgence de remédier à cette situation.

4. De consacrer la place Roi Baudouin et ses abords directs au parking, en ce compris le vendredi.

Nous proposons de repositionner le marché du vendredi sur la Place Schweitzer elle-même ainsi que sur la place dite « du basket ». Cela libérera du parking notamment Place Roi Baudouin et permettra de redynamiser ce marché aujourd'hui totalement excentré.

5. De supprimer la réduction à 1 heure durant le week-end de la durée de stationnement aux alentours de la Place Schweitzer.

L'avis des commerçants est qu'une heure est une durée insuffisante pour permettre aux Berchemois de faire un shopping « convivial » au centre de la commune, leur permettant de visiter plusieurs commerces de la Place.

6. De redonner une place visible au stationnement des taxis

Les taxis font partie d'une autre mobilité de la ville. Si l'on veut décongestionner nos voies d'accès, il faut qu'outre les transports en commun, les taxis puissent assumer leur rôle.

7. De redonner la parole aux habitants en organisant une réunion avec tous les opérateurs des travaux.

Pourquoi nous avoir confisqué ces lieux où nous vivons au quotidien ? Schweitzer est un échec cuisant parce qu'elle crée une place orpheline de ses habitants. Un Berchem sans les Berchemois n'est sûrement pas la solution.

8. De redire que la Place et la Chaussée de Gand doivent être accessibles à toutes et tous, en ce compris aux personnes à mobilité réduite.

Les parcours pour personnes aveugles sont de l'avis de celles-ci de vrais pièges. Les dénivellations projettent sur la rue les personnes en chaise roulante. Quelles réponses sont données à toutes ces personnes âgées qui sont tombées à cause des malfaçons des travaux ? Il est urgent que la Place centrale de notre commune redevienne très vite accessible à tous.

9. De rendre la Place Schweitzer plus conviviale par l'installation d'un mobilier urbain « sympa ».

La Place Schweitzer dispose aujourd'hui de grands espaces mais de peu de convivialité et de mobilier urbain. Que l'on balaie tout cela et que l'on demande l'avis des habitants.

10. Et bien sûr, d'écouter les habitants qui sont bien sûr fatigués et déçus mais surtout qui veulent redonner vie à leur quartier. Tous ensemble !



DROIT D'INTERPELLATION DES HABITANTS
(articles 51-54 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)

Nous, soussignés, habitants de la commune de Berchem-Sainte-Agathe, âgés de 16 ans au moins, adhérons à la demande d'interpellation au Conseil communal déposée par Monsieur/Madame (ci-dessous nommé « l'interpellateur »)

nom : YVANNER XHAVIEN prénom : KAVIEL

domicilié(e) à CHAUSSEE DE GAND M.40

numéro national 680341-33301

et concernant

NOM - PRENOM	ADRESSE	NUMERO NATIONAL	SIGNATURE
L'INTERPELLATEUR	L'INTERPELLATEUR	L'INTERPELLATEUR	
1. L'INTERPELLATEUR			
2. <u>Yvannet Regnier</u>	<u>Opeldelstraat 64</u>	<u>68.04.09.9823</u>	
3. <u>DE LOCK LILIANE</u>	<u>Chaussée de Gand 118</u>	<u>50.04.18.19426</u>	
4. <u>LURQUIN Vincent</u>	<u>Chaussée Gand, 1108</u>	<u>59 05 dd -</u>	
5. <u>ORUBA Vénérique</u>	<u>Chaussée de Gand 1208</u>	<u>63.03.14.15095</u>	
6. <u>PANTIDIS APOSTOLI</u>	<u>Rue du Grand Poigand 18</u>	<u>64.05.09.16967</u>	
7. <u>BOUNTA ABDESSTATO</u>	<u>CHAUSSEE DE GAND 1234</u>	<u>77.10.03.27957</u>	
8. <u>TAYS RIADINE</u>	<u>CHAUSSEE DE GAND 1140</u>	<u>61.11.09.17639</u>	
9. <u>PE LYDIA</u>	<u>JAVELENBERGFARME 26</u>	<u>5002 07-407-92</u>	
10. <u>VERHABELT RENE</u>	<u>JAVELENBERGFARME 26</u>	<u>5002 07-407-92</u>	
11. <u>FELTZ JUSTIN</u>	<u>VE DE CHARLES LEEMANS 48</u>	<u>3503 23-237-23</u>	
12. <u>VERCAMEREN DAVID</u>	<u>RUE DE CHARLES LEEMANS 35</u>	<u>651216-40368</u>	
13. <u>GÉORGE RAYMONDE</u>	<u>AV. SASSI GOFFIN 181</u>	<u>940626-06807</u>	
14. <u>LANDELOOS Rudi</u>	<u>Chaussée de Gand 1186</u>	<u>64.10.29-23716</u>	
15. <u>TAS CILIAN</u>	<u>CH DE GAND 1145</u>	<u>870106-37914</u>	
16. <u>MAES ERIC</u>	<u>RUE PROSPER PLESER 98</u>	<u>63-04-28-35559</u>	
17. <u>BRUCKMAN MARIE FLORENCE</u>	<u>RUE CHARLES LEEMANS 15</u>	<u>54.10.25-00462</u>	<u>dit Bruckman</u>
18. <u>DE GIVES Alain</u>	<u>140 Ave des CHATS 108</u>	<u>55 07 26 295 88</u>	
19. <u>DAMESMAEYER CARINE</u>	<u>Chaussée de Gand 1199</u>	<u>680620 410 98</u>	
20. <u>TRIPA SÉREMY</u>	<u>QUELLES COMBATTANTS 3</u>	<u>861110-14379</u>	
<u>21 LYS Guilbume</u>	<u>RUE DES COMBATTANTS 56</u>	<u>89 10 28 227 96</u>	



DROIT D'INTERPELLATION DES HABITANTS

(articles 51-54 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)

Bref exposé du sujet traité :

(Article 52 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil : « Pour être valablement introduite auprès du conseil, la demande d'interpellation doit être signée par 20 personnes, domiciliées dans la commune et âgées de 16 ans au moins. L'interpellation doit être relative à un sujet d'intérêt communal, ne pas revêtir un intérêt exclusivement particulier et être rédigé en français ou en néerlandais. Est irrecevable, l'interpellation relative à une matière qui relève des séances à huis clos, qui figure déjà à l'ordre du jour du conseil, qui a déjà fait l'objet d'une interpellation au cours des derniers 3 mois ou qui ne respecte pas les droits de l'homme ou revêt un caractère raciste ou xénophobe. »)

La demande d'interpellation doit être introduite par écrit et signée en original (pas de fax ou de courriel) à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins – Avenue du Roi Albert 33, 1082 Berchem-Sainte-Agathe - au moins 5 jours francs avant la date fixée pour la séance du Conseil communal. Par "5 jours francs", il y a lieu d'entendre cinq jours de 24 heures, cela signifiant que le jour de réception de la proposition et celui de la réunion du Conseil communal ne sont pas compris dans ce délai.